Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20140613-0000013275-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/06/2014

Réception par le Prefet : 16/06/2014

Publication: 20/06/2014

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2014-6-3-5

Séance du vendredi 13 juin 2014

RD 4 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR AVEC LA RD 45 A WICKERSCHWIHR.

PROGRAMME A111

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

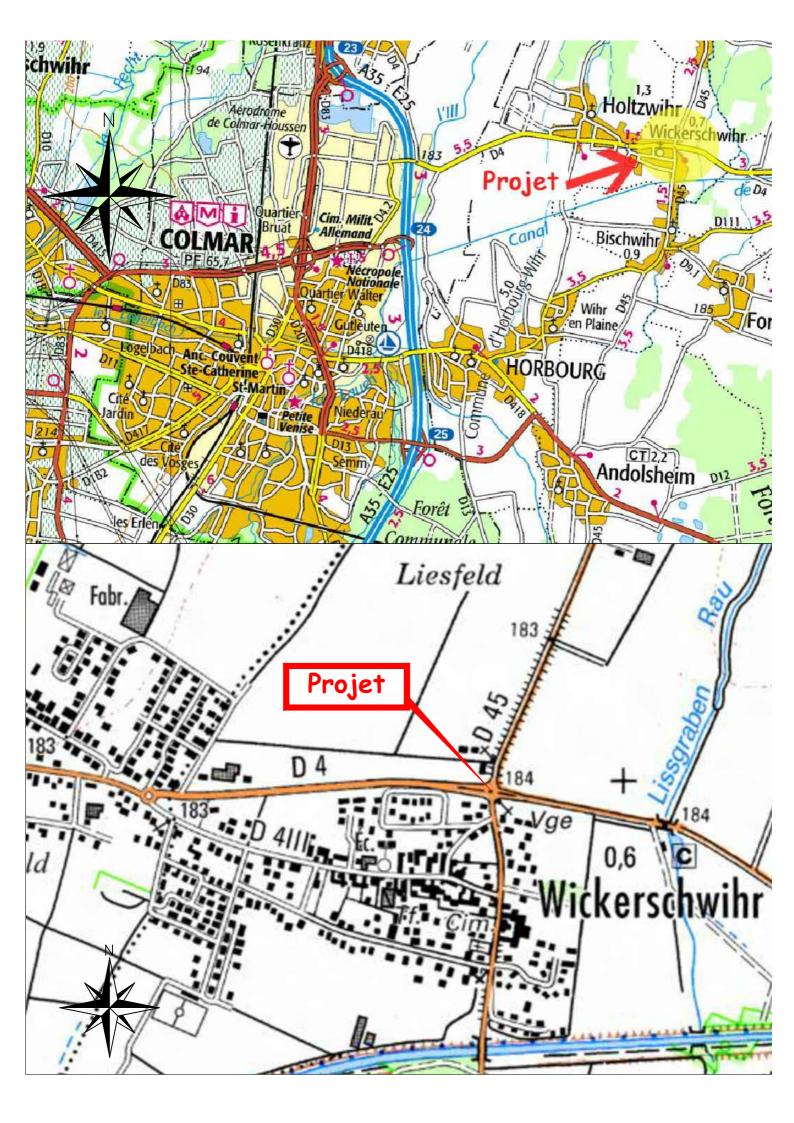
APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier des études d'avant-projet d'aménagement de ce carrefour en giratoire « simplifié » et les dérogations correspondantes à la politique départementale en matière de carrefours giratoires ;
- fixe le coût prévisionnel de cette opération au montant de 400 000 € TTC (valeur mai 2014), l'autorisation de programme correspondante étant à affecter sur le programme A111. Les dépenses seront imputées au chapitre 21, nature 2151, fonction 621.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions



RD4/RD45 Carrefour giratoire à Wickerschwihr

